Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 88 du 09 juillet 2012, je vous communique ci-dessous :

- La photo prise au Moulin du Gapeau à l'occasion de la conférence de presse de lancement du Guide du Club de la Gastronomie de Var Tourisme lundi 2 juillet ;
- L'article de la Nouvelle République du Centre Ouest du 5 juillet 2012 relatant l'interview que j'ai accordée à ce journal pour l'AG du RN2D en Deux-Sèvres et en **Charente-Maritime**;
- L'article de la Nouvelle République du Centre Ouest du 6 juillet 2012 relatant la visite de Sylvia PINEL à Coulon au cœur du Marais Poitevin ;
- Quelques photos de l'AG de RN2D et de l'inauguration de la véloroute à Coulon au cœur du Marais Poitevin avec Sylvia PINEL, Ministre déléguée à l'Artisanat, au Commerce et au Tourisme ;
- Le droit de réponse transmis par les avocats du Maire de Roquebrune-sur-Argens suite à mon dossier « spécial droit de réponse à Luc Jousse » en annexe à mon JPS Hebdo Infos du 1^{er} mai 2012.

Bonne lecture ... Bien à vous et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

© – Crédits Photos - DR –



BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS



Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



© - DR -Groupe Nouvelle République

la Nouvelle République.fr

La France des destinations choisit les Deux-Sèvres

Niort, aujourd'hui, et La Rochelle, demain, accueillent l'assemblée générale des acteurs majeurs du tourisme. Jean-Pierre Serra, un Varois, la

Le nom exact de votre structure est Réseau national des destinations départementales que vous résumez en RN2D.Elle représente qui et qu

tourisme et des agences de développement touristique d'un côté, des services de loissr-secueil de l'autre. Nous sommes 105 adhèrents pour un budget de 200 ME financés à hautre de 190 ME par les conseils généraux et nous représentons em 2.000 salariés. »

Quel sujet majeur allez-vous évoquer lors de cette réunion plénière de

« C'est incontestablement le e-buntsme avec son corollaire indissociable, la e-distribution. Nous reprisentors actuellement 67 centrales de riservation dans un contexte où internet prend de plus en plus de place. Il rous faut être capables, très rapidement, de donner aux internautes une offre qualifiée, estampiliée par nos différents labels pour que ce soit une vraie référence. Dans ce domaine, les départements ruraux sont particulièrement vertueux. »

touristique qu'ils suscitent. Tout le monde n'a pas la mer en été et la montagne en hiver.



« On peut faire du tourisme partout. C'est la seule activité qui ne soit pas délocalisable ! C'est la diversité de la France qui fait sa richesse, une diversité qui nous est enviée mais qui nous rend aussi peu lisible. C'est à cela que nous devons nous employer. »

« Certains comités expérimentent actuellement une approche d'intégration très forte de l'économie du tourisme. Ils témoigneront lors de notre assemblée générale. Il y aura la Sarthe, le Cantal (en moins de dix ans, il a augmenté ses recettes touristiques de 25 %), le Cher et la Loire-Atlantique face à un auditoire qui représente les deux tiers des disoatrements:

La présence de Mme Pinel, ministre du Tourisme, aujourd'hui à Niort, est-elle pour vous une marque de reco

« Nous avons millé, lors de la campagne, pour avoir un ministre de plein exercice. Avec le récent remaniement, c'est chose faite. Depuis que je suis président, soit dix ans, les ministres ont toujours répondu présent saud M. Lefebure en 2010 et 2011. »

orès avoir ouvert les travaux de cette assemblée générale, Mme Pinel se rendra à Coulon, place de la Coutume, pour inaugurer une partie du tronçon vélo inscrit uns le schéma départemental « Les Deux-Sèvres à vélo ».

Propos recueillis par Philippe Barbotte

VENDREDI 6 JUILLET 2012 | 07H4

la Nouvelle République.fr

La méthode de travail de la ministre

Devant le réseau national de tourisme, Sylvia Pinel a jugé nécessaire un assainissement des comptes publics et souligné que le tourisme est un facteur de création d'emplois.

Discours rassurant mais dans la droite ligne de la politique générale de l'État hier i Niort et dans le Marais, à Coulon, pour Sylvia Pinel, la nouvelle ministre de l'Artisa du Commerce et du Tourisme. Celle-ci avait répondu à l'invitation des Rn2D (le Réseau national des destinations départementales).

Devant les élus locaux et le président du conseil général, celle-ci n'a pas souhaite chiffrer les prochains soutiens de l'État à factivité outstique dans les terrilores. Elle le fera en conseil des ministres le 11 juillet prochain. « L'assainissement des comptes publics est une nécessité pour permettre à l'État de retrouver des marges de financement », a-t-elle néammoins soutienu.

financement », at-elle néammoins soutenu.

Après avoir longuement développé l'atout économique majeur que représente l'activité
du tourisme vet elle a propose une méthode de travail « C'est celle du gouvernement
auquel j'appartiens et qui sera celle de la concertation, de l'écoute et du dialogue,
avec tous les acteurs concernés par la mise en eurer d'une politique publique. Après
les mois que nous venons de passer, où les corps intermédiaires ont été en
permanence fustigés et dénigriés par le pouvoir en pface [...] ». La ministre en a donc
profité pour égratigner sans le citer flancien président Sarkozy.

La ministre a rassuré les différents partenaires du tourisme en Deux-Sèvres et
Charente-Martine en assemblée denérale à Notr-Noon « C'est un levier pour la

création d'emplois ». Elle a inisisté sur ce qu'elle attend de ses interloculeurs: « Une véritable filière réunissant tous ses acteurs publics et privés. »

En ce qui concerne la « relabellisation » du parc du Marais potievin tant attendue, elle a expliqué que ce sujet appartient à la ministre de l'Écologie laquelle doit d'ailleurs participer, ce soir, au comité syndicial du Marais potievin à l'orner, alternative de l'écologie laquelle doit d'ailleurs participer, ce soir, au comité syndicial du Marais potievin à l'orner, avenue de l'écologie laquelle doit d'ailleurs participer, ce soir, au comité syndicial du Marais potievin à l'orner, avenue de l'écologie la comité syndicie de l'écologie la de l'écologie la comité syndicie de l'écologie la comité de l'écologie la comité syndicie de l'écologie la comité syndicie de l'écologie la comité syndicie de l'écologie la comité de l'écologie

Philippe Engerbeau



Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à















© - Crédits Photos - DR -

A la tribune à Niort :

Eric GAUTIER, Président du CG des Deux-Sèvres

Gérard ZABATTA, Président de Deux-Sèvres Tourisme

Stéphane VILLAIN, Président de Charente-Maritime Tourisme,

Jean-Pierre SERRA, Président du RN2D,

Sylvia PINEL, Ministre déléguée à l'artisanat, au commerce et au tourisme



Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à







A l'arrivée à Coulon, au cœur du Marais Poitevin ...



BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



© - Crédits Photos - DR -



A Coulon, au cœur du Marais Poitevin ...

Allocution de Madame la Ministre déléguée pour l'inauguration de la véloroute V43 ...

A l'arrière, avec Gérard ZABATTA, Président de Deux-Sèvres Tourisme et Conseiller Général de ce canton ...





Durant l'allocution de Madame la Ministre déléguée pour l'inauguration de la véloroute V43 ...

A l'arrière, avec Gérard ZABATTA, Président

de Deux-Sèvres Tourisme et Conseiller Général de ce canton ... Eric GAUTIER, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres, Michel GOURINCHAS, Président du CRT et Maire de Cognac, Stéphane VILLAIN, Président de Charente-Maritime Tourisme et le représentant du Préfet

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA





Newsletter SERRA Monsieur le Directeur de la Publication 83520 ROOUEBRUNE SUR ARGENS

Pôle d'Excellence Jean-Louis Immeuble Captech 342 Via Nova Tél +33 (0)4 94 95 00 64 Fax +33 (0)4 94 95 82 71 freius@llc-avocats.com Lettre Recommandée AR N° 1A 072 868 4688 9

Fréjus, le 11 juin 2012

N/REF. A RAPPELER : PC./ Affaire : 1200113 -920- ROQUEBRUNE / COMMUNICATION V.Réf.: Flash Info spécial droit de réponse à Luc JOUSSE

Monsieur le Directeur,

En application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, en sa qualité de Maire de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, Monsieur JOUSSE sollicite un droit de réponse eu égard à la diffusion de votre flash info « SPECIAL DROIT DE REPONSE A LUC JOUSSE », mis en ligne sur votre site internet le 10 mai 2012.

Société d'avocats d'exercice libéral au capital de 333 816 €

DEPARTEMENTS

Affaires Publiques

Affaires immobilières Affaires économiques

> Je vous rappelle les dispositions de l'article 13 de la Loi du 29 juillet 1881 et vous indique qu'à défaut d'insertion du droit de réponse dans un délai de huitaine j'ai été mandaté à l'effet de saisir la Juridiction pénale pour procéder à une action en insertion forcée outre une demande de dommages intérêts.

Membre du groupe LLC et Associes (Paris, Lyon, Nantes, Strasbourg, Sophia Antipolis, Fréjus, La valette du Var)

Mes règles professionnelles m'interdisant de correspondre directement avec vous, je vous invite à remettre la présente à votre conseil habituel si vous contestez cette demande.

RCS Fréjus 503 931 867 RET 503 931 867 000 17 TVA Intracommunautus FRA 50393186700013

Rappel article 13 de la Loi du 29 Juillet 1881

« Le directeur de la publication sera tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception, les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique quotidien sous peine de 3 750 euros d'amende sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu. En ce qui concerne les journaux ou écrits périodiques non quotidiens, le directeur de la publication, sous les mêmes sanctions, sera tenu d'insérer la réponse dans le numéro qui suivra le surlendemain de la réception. Cette insertion devra être faite à la même

CERTIFICATIONS

www.llc-avocats.com

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA



place et en mêmes caractères que l'article qui l'aura provoquée, et sans aucune intercalation. .../... Sera assimilé au refus d'insertion, et puni des mêmes peines, sans préjudice de l'action en dommages-intérêts, le fait de publier, dans la région desservie par les éditions ou l'édition ci-dessus, une édition spéciale d'où serait retranchée la réponse que le numéro correspondant du journal était tenu de reproduire. »

DROIT DE REPONSE A INSERER

Vous regrettez la publication de certains de mes droits de réponses, considérant que vous êtes mis en cause à plusieurs reprises et que vous faites l'objet d'attaques tendancieuses et erronées. Vous semblez être lassé par la diffusion de mes droits de réponse et lettres recommandées... Vous inversez les rôles!

Je ne peux que vous faire part de ma stupéfaction, car mes droits de réponses ne sont que des réponses aux attaques et à la désinformation qui est faite à mon égard dans vos publications ou dans celles de plusieurs de

En effet, depuis plusieurs mois, c'est bien moi qui suis l'objet d'attaques non fondées, diffamatoires voire même, injurieuses. Je vous rappelle, pour mémoire, que je n'ai jamais sous vos mandatures, pratiqué le harcèlement textuel que vous et vos amis croyez bon de pratiquer à mon encontre. Comprenez donc bien que je déplore également ces échanges, mais je n'en suis pas à l'origine!

Reste qu'au nom de notre Municipalité, je ne peux accepter la propagation d'une telle désinformation et que c'est avec détermination que je rétablirai les faits à chaque fois, comme me le permet la loi, tant * que vous et vos amis les déformeront !

· Ainsi, concernant ma réponse à l'A.C.C.R. qui trouvait que les conseils municipaux manquaient de débats contradictoires, vous motivez maladroitement et de façon assez sibylline la démission en bloc des élus de votre groupe minoritaire, après votre défaite lors des élections municipales de 2008, par le fait de ne pas vouloir cautionner mon renouvellement. C'est assez curieux, car outre un manque de respect envers les électeurs, c'est un déni de démocratie. En effet, l'opposition a pour mission de siéger face à la majorité. Je l'avais accepté en 1995 et votre manquement apparaît ici comme un refus narcissique d'accepter le verdict des urnes, une fuite devant votre échec : vous êtes d'ailleurs le rare cas en France à avoir procédé de cette piteuse façon!



Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA



• D'autre part, vous critiquez l'urbanisation de Roquebrune, mais sachez que si aujourd'hui notre Commune est devenue attractive et dynamique, et qu'elle fait de nouveau partie des Communes qui comptent dans le Var-Est, c'est parce nous nous sommes donné les moyens de lui redonner son rang. A cette fin, l'urbanisation maîtrisée que nous avons menée, était obligatoire, nécessaire, bénéfique et cohérent.

Obligatoire tout d'abord du fait de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain « loi S.R.U. » qui exige des Communes la réalisation de logements sociaux sous peine d'amendes, et nous sommes loin d'avoir atteint les quotas. Nécessaire, car depuis quelques années, nous sommes face à une demande pressante de centaine de jeunes Roquebrunois qui souhaitent rester dans leur Commune, constitutifs d'une véritable force vive, profitable à tous, et faute de logements, seraient contraints de s'expatrier. Bénéfique de par la qualité esthétique et environnementale des résidences qui ont été édifiées sur la Commune et qui, en outre, respectent un cahier des charges précis (villas, ou petits ensembles avec jardins, piscine pour certains, et des hauteurs très limitées en r+2). Cohérent, enfin, car l'accession sociale à la propriété est une vogue des villes dynamiques. Je préfère en effet voir des jeunes devenir propriétaire à un prix très attractif plutôt qu'ils restent locataire toute leur vie !

Je note avec amusement que d'après vos chiffres, 800 appartements auraient été réalisés par ma Municipalité en 11 ans : je m'en réjouis, ça fait 72 appartements par an, ce qui est sur la Côte d'Azur, un des plus faibles ratio...Quoi qu'il en soit, plutôt que des affirmations, des chiffres indiscutables, transmis par l'administration fiscale, montre de manière très claire une nette diminution des PEV (partie d'évaluation utilisée par l'administration fiscale calquée sur le nombre de permis de construire et de déclarations d'urbanisme délivrés) : avec 2502 PEV déclarées entre * 2001 et 2010, contre 3247 entre 1992 à 2001, indiscutablement on constate que sous ma Municipalité, il y a eu une diminution de près de 30% des constructions réalisées!

- « Vivre et travailler dans un environnement préservé » demeure mon adage. J'en suis fier et je continuerai dans cette voie afin que notre Commune, désormais attractive depuis 11 ans, le demeure tout en pouvant conserver les forces vives de la jeunesse.
- Une fois de plus, vous évoquez le lotissement Sainte-Candie, mais les trois Maires qui se sont succédé, (M. CABASSE, vous-même et moi-même) n'ont jamais eu aucune prise sur ce permis accordé en 1978, et donc purgé de tous droits de recours. Même la préfecture n'a pu le circonscrire ! Il est donc assez injuste et dérisoire de m'en octroyer la paternité ou un pouvoir de réduction, voire d'arrêt des constructions : pendant vos



Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



mandatures, n'avez-vous pas laissé ce permis prospérer ? Votre Adjoint aux travaux, en tant qu'entrepreneur de maçonnerie, n'était-il pas en charge de la réalisation des constructions ? Enfin, s'agissant de l'annulation de votre P.O.S. pour plusieurs illégalités par le Tribunal Administratif de Nice, il en va de votre responsabilité : la justice à tranché en votre défaveur et je n'y suis pour rien!

• Concernant le chauffeur et l'achat d'un véhicule de fonction Je note votre mensonge concernant le chauffeur, car vous en aviez bien un, c'était de notoriété publique! Concernant l'acquisition en novembre dernier d'un véhicule de service, je me répète, il s'agit d'une Audi S4 qui m'a été affectée, conformément aux usages et pratiques habituels et sous le contrôle de légalité préfectoral, pour la somme de 48 822 € HT (la collectivité récupérant la TVA, en matière d'investissement) avec reprise de l'ancien véhicule pour 20 500 € TTC payé. 28 322 € est donc la somme effective qui grèvera seulement le budget. Pour un véhicule « très haut de gamme » et « un modèle qui serait spécialement réalisé pour moi » je pense que nous avons fait une très bonne affaire !

Enfin, vous fustigez l'endettement communal, établissant des ratios et des graphiques aux fins de démontrer que la gestion de la Commune n'est pas saine, et pour « arranger » votre analyse, vous vous basez sur une population INSEE de 11 677 habitants, alors que vous n'êtes pas sans savoir que notre Commune a obtenu un surclassement démographique du fait du nombre important de visiteurs à temps partiel qui transitent sur Roquebrune. A ce titre, et selon la population « D.G.F. » (dotation globale de fonctionnement), 6 893 habitants sont rajoutés aux 11 677 habitants de l'INSEE. Ce sont donc 18 570 habitants qui sont comptabilisés ! Bien entendu, pour conforter votre analyse il était * préférable de se baser sur une population moindre. D'ailleurs, pour votre information, le dernier recensement fait état de 12 962 habitants à titre permanent. Pour la Dotation globale de fonctionnement, on aura donc 19 855 habitants comptabilisés.

L'endettement n'est que la traduction d'un effort sans précédent que nous avons déployé afin de remettre à niveau notre Commune pour rattraper votre inertie à réaliser les équipements et bâtiments indispensables à l'amélioration de la qualité de vie des quartiers, notamment en termes de voirie. En effet, avec des dépenses d'investissement de 50% inférieures à celles des Communes voisines, notre travail pour rattraper votre important déficit d'investissement et votre énorme retard pris en matière d'équipement, était colossal.

Ainsi, rien que pour l'assainissement collectif, nous avons investis plus de 17 millions d'euros, dont 7 millions pour la station d'épuration des



Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



Issambres (elle n'était plus aux normes depuis la directive Européenne de 1991 : pourquoi n'avez-vous rien fait ?...). La réhabilitation des voiries, des chaussées, de l'éclairage public, la création des parkings (quasiment inexistants avant), nous a coûté plus de 34 millions d'euros; la revitalisation du Village, plus d'un million d'euros, la promenade Adrien Beaumont, 1,4 millions d'euros, l'installation d'équipements municipaux au cœur de la Bouverie, 3 millions d'euros, sans compter la maison des jeunes au Village, les différents équipements sportifs réalisés, tels que le stade du Pérussier, le parking du stade de la Bouverie ...

De ce fait, comme vous pourrez le constater, cet endettement reste tout à fait raisonnable, aux vues de l'énorme tâche qui a été le nôtre à partir de 2001 et pour lequel les Roquebrunois m'ont plébiscité. Ces investissements bénéficient aux générations actuelles et futures : il est donc juste et cohérent que ces dépenses ne puissent être uniquement supportées par la génération actuelle et par conséquent il est légitime de recourir à l'emprunt pour lisser ces investissements sur plusieurs années.

Enfin, je note avec amusement que votre intérêt et votre considération envers le magazine « Challenge » varie selon ses appréciations de notre Commune : lorsqu'il me déclare lauréat pour la gestion des villes de plus de 10 000 habitants, vous raillez la qualité de ce magazine et mettez en cause son incrédibilité. Lorsque sous l'effet de la crise qui frappe toutes les collectivités publiques notamment, le classement est moins élogieux, vous vous appuyez sur lui pour critiquer notre municipalité...

Pour conclure, je vous laisse méditer sur cette maxime de Philippe NERICAULT : « il est très facile de critiquer ce que font les autres, autrement plus difficile de réaliser quelque chose »

* Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

FIN DU DROIT DE REPONSE

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour la SELAS

Philippe CAMPOLO Avocat au Barreay de DRAGUIGNAN

Flash Info la "Newsletter" de Jean-Pierre SERRA

annexe à



P	
1A 072 868 4688 9	
	RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION
Ne pas détacher cette partie fixe du support guichet recommandé,	
0 - 2 - 2 - 12	-
Present Area 70 70 70 5	14
A Do	>
1 Linear De la Company	- I
LEWS COTTEN SERRA	
Jago up & D vilas & Pakical	AVIS DE RÉCEPTION
	1A 072 868 4688 9
THE STATE OF THE S	INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO et formulaire pour donner procuration."
Matif de non-diel button Abertiel D Aute notif	Bureau de Poste : Adresse : US SVA
Pour repres votre lettre, vous pouved vous presenter à votre bureau de Poste a parte qu	Advesse
A	S DE
Ca Posts 5 mgspp supres de lars clients : veus pouvez doranavant beneficier d'une asconde présentation (voi conditionale ress)	×
Get colet volus sera nente comme gasement de la somme de :	
AND RECOMMENDED TOWN IN THE PARTY OF THE PAR	PUGET AZUR ES VAR 28 05 12 758 L1 AL7084 20C1 833130 € R.F. 004,72 LA POSTE MB 800338
Arec & JA HIMINA	